



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 1^{er} juin 2026

44 élus présents (57 en exercice, 5 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**ZONE D'ACTIVITÉ ESPALE À SAUSHEIM : ACQUISITION D'UNE PARCELLE
POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION VÉLOCITÉ (2026/138B/3.1.1)**

En application de l'article L. 5216-5 du CGCT issu de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les compétences en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités sont exercées par la Communauté d'Agglomération en lieu et place des communes membres.

Mulhouse Alsace Agglomération mène une politique de déplacements qui vise à établir un nouvel équilibre de l'espace public au bénéfice des transports collectifs et des modes de déplacements doux, dont la mobilité cyclable.

En 2007, un service de location de vélos en libre-service, dénommé « Vélocité », avec 41 stations et 240 vélos musculaires a été lancé à l'échelle de la Ville de Mulhouse.

En 2024, m2A a souhaité favoriser son extension et notamment aux communes de la première couronne mulhousienne. Ainsi, Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée à prendre en charge l'ensemble des investissements (stations et vélos à assistance électrique). Les communes ou l'établissement public qui commandent des stations prennent en charge les coûts d'exploitation au prorata du nombre sur leur territoire. Le nouveau service a été lancé fin mars 2025 avec l'ouverture aujourd'hui de 62 stations sur les 64 commandées (640 vélos).

Afin d'assurer la desserte de la zone Espale et en particulier de la Maison du Territoire dont le siège est situé à Sausheim, 9 avenue Konrad Adenauer, l'aménagement d'une station Vélocité dans cette zone d'activité est nécessaire. Ce service profitera autant aux personnes qui travaillent dans la zone Espale qu'aux clients des entreprises qui s'y trouvent.

L'implantation envisagée se situe sur le domaine privé de la Société ACTIPOLIS III, sis à SAUSHEIM 6 avenue Konrad Adenauer, ou de toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer dans la propriété du bien, pour lequel l'accord du propriétaire actuel a été obtenu.

Une emprise d'environ 26 m² sera détachée de la parcelle cadastrée :

Territoire de Sausheim :

Section	Parcelle	Désignation	Surface
12	462/69	RIXHEIMER FELD DRITTER ZUG	01ha 12a 81ca

Un prix de 46,50€ net/m² a été négocié entre les parties, qui n'a pas été soumis à l'évaluation du service des domaines en raison de sa petite superficie.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

En dépense réelle d'investissement :

Chapitre 21 / Compte 2111 / Fonction 020

Service gestionnaire et utilisateur : A523

LC 5571 : acquisition de terrains nus

1 209,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve l'acquisition de l'emprise ci-dessus dénommée pour l'installation d'une station Vélocité, moyennant le prix de 46,50€ net/m²,
- autorise le Président ou l'élu délégué à faire tout ce qui est utile et nécessaire en vue de réaliser cette transaction immobilière et notamment signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PJ : (1)

- Plan cadastral

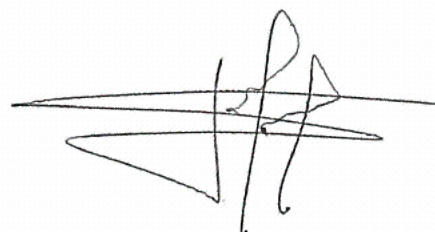
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



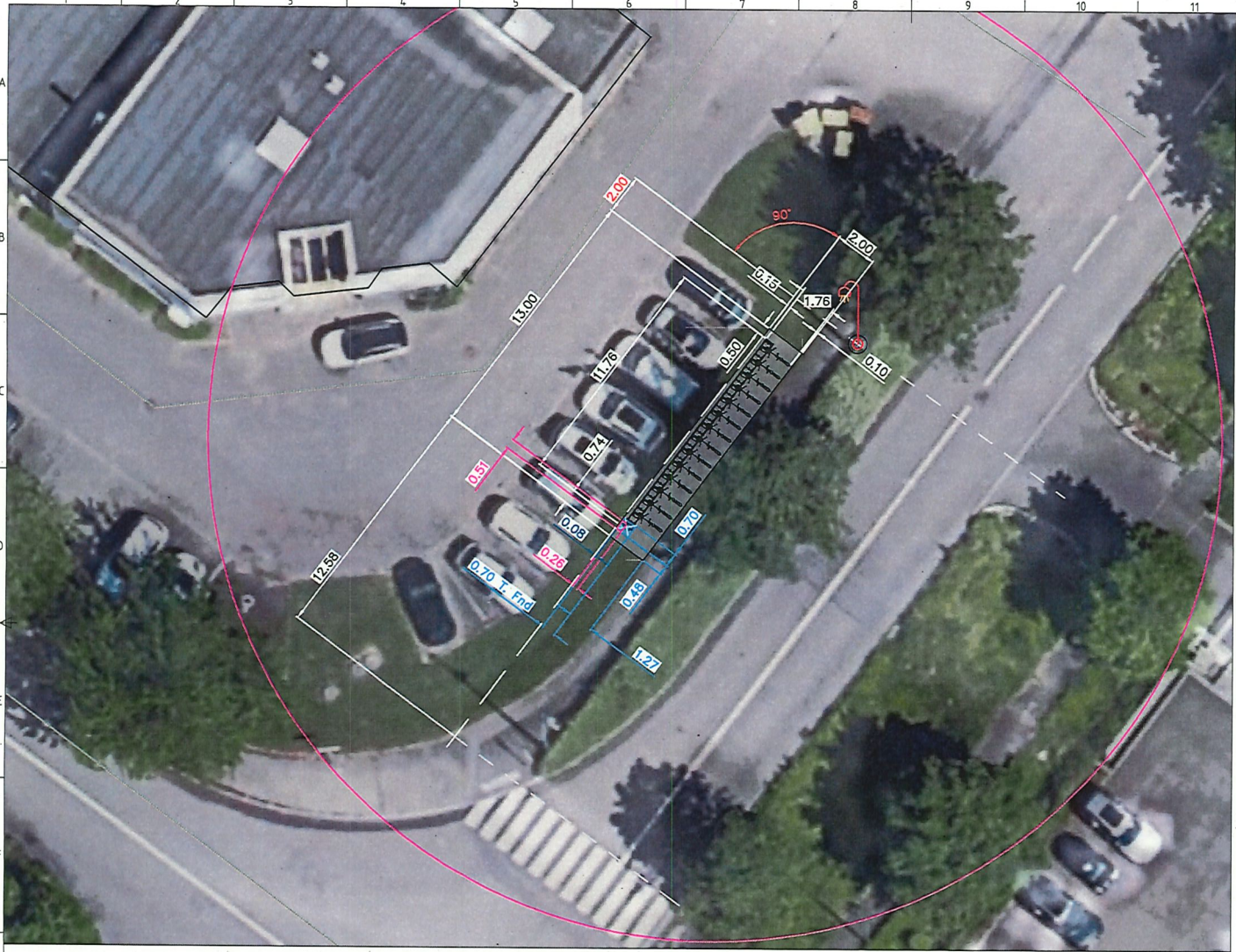
Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

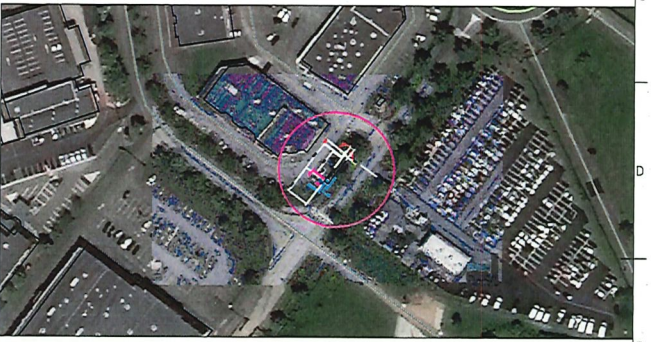
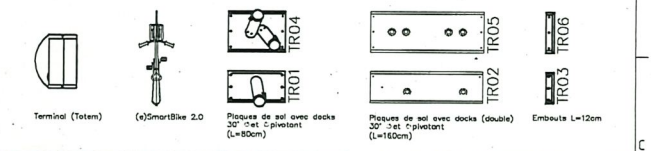


Fabian JORDAN

S.12



Échelle:	Date: 2025-04-10	N° de station: 62252
Détails		
Emplacement:	6 Av. Konrad Adenauer, 68390 Sausheim, France	
Configuration:	SingleRow - 7xTR02 & 1xTR03 & Terminal	
Nombre de Docks :	14	
Coordonnées WGS84:	47.77650388824524, 7.382354790686122	



Commentaires: 1 : 1250

Raccordement électrique par ENEDIS
 Une surface asphaltée doit être réalisée.
 Fondation du terminal [0,7x0,7x0,7]m – voir document correspondant

